

COMPTE RENDU DE RÉUNION – Relevé des échanges

Type de Réunion	Comité de Pilotage – Site Natura 2000 FR7301631 « Vallées du Tarn, de l’Aveyron, du Viaur, de l’Agout et du Gijou » - sous-territoire « Vallée du Viaur »
Date / Lieu	11 décembre 2024 – Salle des fêtes - Pampelonne
Rédacteur	T.BARTET – EPAGE Viaur
Validation	K.LACAM – EPAGE Viaur
Ordre du Jour	<p>Introduction par la région Occitanie – Nouvelle gouvernance régionale Natura 2000</p> <p>Evolution en matière d’animation du site FR7301631 & présentation du sous-territoire « Vallée du Viaur »</p> <p>Présentation par Rural Concept – Bilan de l’animation sur la période 2016-2022</p> <p>Bilan des actions sur la période 2024</p> <p>Procédure d’évaluation du DOCOB et modification du périmètre du sous-territoire – Etat d’avancement</p> <p>Programmation 2025</p> <p>Conclusions et questions diverses</p>

Nom, Prénom	Structure
BARTEL Tiphanie	Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Viaur
BARTHES David	Région Occitanie
BEC Alain	Mairie de Castelmary
BIAIS Lucas	Conservatoire d’Espaces Naturels Occitanie
BRIAND Vianey	Chambre d’Agriculture de l’Aveyron
CAYSSIALS Gilles	Commune de Pampelonne
CHARPIAT Nathalie	Direction Départementale des Territoires de l’Aveyron
COUDERC Henri	Office Français pour la Biodiversité du Tarn-et-Garonne
DECAUX Clément	Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Viaur
DURAND Philippe	Société Tarnaise des Sciences Naturelles
FAUVERNIE Marie	Fédération du Tarn de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
GILHODES Emmanuel	Rural Concept
IZARD Alexandre	Agence de l’Eau Adour Garonne
LACAM Karine	Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Viaur
LAFARGE Marc	Commune de Calmont
MARTI Jean-Christophe	Fédération du Tarn de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
MERLET Cécile	Conseil Départemental de l’Aveyron
MOLINIE Sandrine	PETR Centre Ouest Aveyron
MULHER Brandon	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn
PENIGOT William	Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn
PUECH Frédéric	Conseil Départemental du Tarn
RIFFARD Sigrid	Ligue pour la Protection des Oiseaux Occitanie – Délégation territoriale de l’Aveyron
REGOURD Yves	Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Viaur
TARROUX Jean-Luc	Commune de Tauriac-de-Naucelle
ZWEERUS Katja	Commune de Saint-Christophe



EPAGE du bassin *Viaur*

Excusé(e)s :

- Madame Claire FITA, conseillère régionale, élue référente pour le sous territoire VIAUR
- Direction Départementale des territoires du Tarn
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Tarn
- EDF Production Transport GEH Tarn Agout
- Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne
- Communes de Cassagnes-Bégonhès et de Trémouilles
- PETR albigeois Bastides
- Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Occitanie – FRANSYLVIA Occitanie
- Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn-et-Garonne
- Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- Société de Sciences Naturelles du Tarn-et-Garonne
- Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aveyron
- Arbres Haies Paysages d'Aveyron

Document(s) joint(s) :

Support de présentation à télécharger à l'adresse suivante : <https://www.epage-viaur.com/les-milieux-naturels/natura-2000/>

Lien internet pour retrouver les actions de l'EPAGE Viaur : <https://www.epage-viaur.com/epage-viaur-smbv-viaur/que-faisons-nous/>



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

1. Introduction par la Région Occitanie – Nouvelle gouvernance régionale Natura 2000

Support de présentation : diapositives 3 à 6

En préambule à la réunion, la Région Occitanie rappelle les nouvelles modalités de gestion des sites Natura 2000. En effet, conformément à la loi « 3DS », la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres est transférée depuis l'Etat aux Régions depuis le 01 janvier 2023.

Ainsi, les missions relatives à la création et à la présidence (à défaut d'une collectivité locale) des COPIL, l'approbation des DOCOB et le financement de l'animation (co-financement FEADER 80% - Région 20%) relèvent à présent des compétences de la Région Occitanie. Les missions régaliennes liées à l'application du régime d'évaluation des incidences, aux Mesures Agro-Environnementales (MAEC), à la désignation des sites ainsi que le rôle d'interface avec la Commission Européenne (rapportage & contentieux) demeurent assurées par l'Etat.

En complément à cette introduction, il est rappelé que la réglementation prévoit un renouvellement triennal de la désignation de la collectivité porteuse de l'animation et de la Présidence du Comité de Pilotage. Le respect de cette procédure garantit notamment la solidité juridique du portage de l'animation, point particulièrement important compte tenu de l'attribution de fonds européens.

Il est rappelé que les candidatures se font sur la base du volontariat, de la part des structures pour le portage de l'animation mais également de la part des élu·e·s candidat·e·s à la Présidence.

L'EPAGE Viaur s'est porté volontaire et a été désigné à l'unanimité comme structure porteuse de l'animation du site FR 7301631 « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » et M. le Président de l'EPAGE Viaur, M. REGOURD, a été désigné comme Président du COPIL. L'EPAGE Viaur assure l'animation du sous-territoire « Vallée du Viaur » ainsi que la coordination de la totalité du site Natura 2000 FR7301631, en lien avec les autres structures GEMAPI territorialement compétentes (cf. partie suivante).

M.REGOURD explique que l'EPAGE Viaur a déjà de l'expérience dans l'animation de sites Natura 2000, avec l'animation du site Natura 2000 FR 7300870 « Tourbières du Lévezou ». Celle-ci permettra de travailler de concert avec les autres structures, avec une volonté de travailler au plus proche du terrain.

2. Evolution en matière d'animation du site FR7301631 et présentation du sous-territoire « Vallée du Viaur »

A. Une nouvelle organisation dans l'animation du site Natura 2000 FR7301631

Support de présentation : diapositive 4

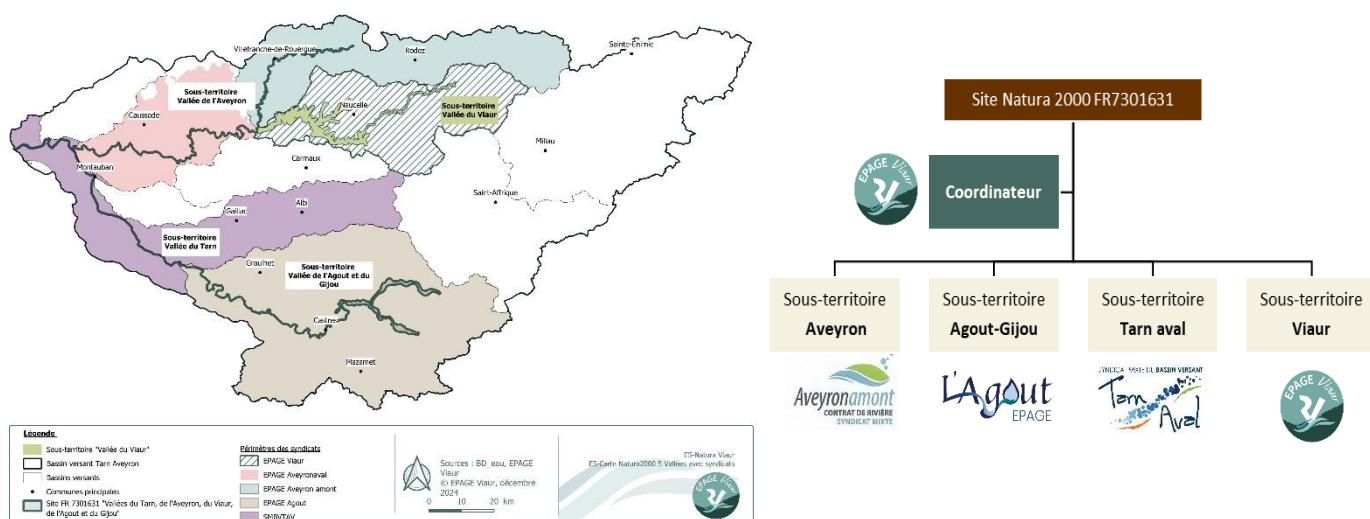
Depuis le 11 mars 2024, l'EPAGE Viaur assure le portage de l'animation du site FR 7301631 « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou », plus communément appelé « 5 Vallées ». Le site 5 Vallée est composé de 4 sous-territoires :

- Le sous-territoire « Vallée de l'Aveyron »
- Le sous-territoire « Vallées de l'Agout et du Gijou »
- Le sous-territoire « Vallée du Tarn »
- Le sous-territoire « Vallée du Viaur »

Le portage de l'animation à l'échelle du site 5 Vallées ne peut être assuré que par une seule structure porteuse, donc une seule collectivité, qui fera le lien avec les structures porteuses de l'animation locale par sous-territoire. Ce fonctionnement permet une implication locale forte, ce qui est très important pour la Région Occitanie.

Compte tenu de l'étendue géographique de ce site, qui dépasse largement le bassin du Viaur, l'animation est assurée localement par voie de convention avec l'ensemble des structures GEMAPI territorialement compétentes. Ainsi l'EPAGE Aveyron Amont et l'EPAGE Aveyron aval assurent l'animation du sous-territoire « Vallée de l'Aveyron », l'EPAGE Agout assure celle du sous-territoire « Vallées de l'Agout et du Gijou », le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Aval celle du sous-territoire « Vallée du Tarn » et enfin l'EPAGE Viaur celle du sous-territoire « Vallée du Viaur ».

Cette légitimité territoriale garantit à la fois une efficacité dans l'animation territoriale, mais aussi la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) de chaque sous-territoire.



Il est précisé que cette organisation à l'échelle du site 5 Vallées découle des habitudes de travail déjà instaurées entre les syndicats de bassin au travers de l'Association des syndicats des bassins versant Tarn Aveyron.

L'EPAGE Viaur assure donc l'animation sur le sous-territoire "Vallée du Viaur", ainsi que la coordination globale, en tant de chef de file, de l'animation à l'échelle de l'ensemble du site. En tant que coordinateur du site, l'EPAGE Viaur est l'interlocuteur direct avec l'autorité administrative, la région Occitanie.

B. Présentation du sous-territoire « Vallée du Viaur »

Support de présentation : diapositives 8 à 10

Le périmètre du sous-territoire vallée du Viaur présente une superficie d'environ 9300 ha. Il couvre trois départements : l'Aveyron, le Tarn et le Tarn-et-Garonne ; et 34 communes dont 26 en Aveyron, 7 dans le Tarn et 1 dans le Tarn-et-Garonne.

Le périmètre du sous-territoire se limite au lit mineur du Viaur depuis le barrage de Pont de Salars jusqu'à la confluence avec le Céor, pour s'étendre ensuite aux versants boisés entre Saint-Just-sur-Viaur et Laguépie où le Viaur conflue avec l'Aveyron. Le sous-territoire inclue également l'aval des bassins versants de certains affluents du Viaur comme le Lézert, le Liort, l'Escudelle, le Lieux de Villegorgue, le Vayre, et le Jaoul.

Les enjeux du sous-territoire définis dans le document d'objectifs sont les suivants :

- Préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaires
- Bon fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité

- Trame verte et bleue fonctionnelle
- Compatibilité des usages avec la préservation et la valorisation du site
- Compatibilité des projets d'aménagement hydraulique avec la préservation et la valorisation du site
- Bon fonctionnement et préservation de la biodiversité de la rivière Viaur et de ses affluents

Le sous-territoire Vallée du Viaur abrite

- **16 habitats d'intérêt communautaire** : des lances sèches, des pentes rocheuses, des prairies maigres de fauche et des habitats aquatiques comme les rivières, les herbiers aquatiques, les forêts alluviales et les mégaphorbiaies.
- **18 espèces animales d'intérêt communautaire** : la Moule perlière, l'Ecrevisse à pattes blanches, 3 espèces de poissons, la Loutre d'Europe, 5 espèces de chauves-souris, des coléoptères saproxylophages, une espèce de papillon et enfin 4 espèces d'odonates (*i.e.* libellules et demoiselles), la Cordulie splendide, le Gomphé de Graslin et la Cordulie à corps fin.

3. Présentation par Rural Concept – Bilan de l'animation sur la période 2016-2022

Support de présentation : diapositives 11 à 17

La parole est laissée à Rural Concept pour présenter le bilan de l'animation sur la période précédente. Pour rappel, l'animation sur la période 2016-2022 a été assurée par Rural Concept et l'EPAGE Viaur, les deux structures travaillant en co-traitance dans le cadre de marché triennaux engagés par la DDT 81.

Les principaux points suivants ont été présentés :

- Contractualisation MAEC : 30 contrats souscrits entre 2017-2019
- Contrats forestiers (îlots de sénescence) : 4 contrats forestiers avec des propriétaires privés, sur des communes aveyronnaises et tarnaises, un précontrat qui doit être finalisé avec les nouveaux barèmes
- Modification du périmètre du sous-territoire vallée du Viaur : démarche initiée en 2019, rencontre des communes concernées par la modification du périmètre avec la DDT81, mise en attente avec le transfert partiel de la compétence à la Région et l'évolution de l'animation du site 5 Vallées.
- Suivis naturalistes : inventaires des odonates (2019-2022), inventaire des Moules perlières sur le Jaoul (2016-2017) et des Ecrevisses à pattes blanches. Ces actions ont été pérennisées dans l'animation 2024.
- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences : diverses sollicitations au cours de la période d'animation
- Actions de communication et de sensibilisation : réalisation de lettres d'informations, documents de communication, randonnées découvertes, panneaux pédagogiques, mise à jour du site internet...

En complément, il est rappelé aux membres du COPIL que le rôle de l'animateur Natura 2000 n'est pas de faire appliquer la réglementation liée à l'évaluation des incidences, cela relevant exclusivement du rôle des services de l'Etat. Le rôle de l'animateur est de porter à la connaissance du porteur de projet, les données disponibles et les enjeux liés aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000, mais ne doit pas rédiger le dossier d'évaluation des incidences.

4. Bilan des actions sur la période 2024

Support de présentation : diapositives 18 à 24

Le bilan d'animation de l'année 2024 est ciblé sur les principales actions mises en œuvre. Les opérations portent sur :

- La candidature pour un Projet Agro-Environnemental et Climatiques (PAEC) 2025 sur le sous-territoire Vallée du Viaur, dimensionné à l'appui du bilan du PAEC 2017-2019 (cf partie précédente). Quatre mesures ont été proposées :
 - o Préservation des milieux humides ;
 - o Préservation des milieux humides et amélioration de la gestion par le pâturage ;
 - o Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage ;
 - o Maintien de l'ouverture des milieux.

Les diagnostics agricoles seront réalisés par l'Adasea d'Oc 12, les diagnostics écologiques seront réalisés par l'EPAGE Viaur.

Il est précisé qu'un PAEC est déjà ouvert sur le bassin versant du Viaur pour 2023-2025 et qu'il a été proposé d'y ajouter le sous-territoire Natura 2000 Vallée du Viaur. Cependant, à l'heure actuelle, cela reste de l'ordre du prévisionnel, la disponibilité des crédits pour le financement des contrats et les éventuels arbitrages ne seront pas connus avant début 2025.

Toutefois, **la contractualisation n'étant ouverte que sur l'année 2025, il est important de souligner le fait que cette situation implique une animation forte et une enveloppe suffisante pour pouvoir engager l'ensemble des exploitant.e.s volontaires.** En effet, il serait probablement préjudiciable, en termes de perception de l'efficacité de l'animation et d'appropriation de la démarche par les acteurs locaux, de devoir opérer des sélections pour l'accès aux contrats.

La Région rappelle que les MAEC sont un poste important dans l'animation d'un site Natura 2000 et que le projet de PAEC 2025 a été prévu pour une enveloppe financée à 100%. Cependant, compte tenu du contexte actuel, il se peut que l'enveloppe soit tronquée. La réponse relative à l'attribution de l'enveloppe demandée pour le financement des contrats agricoles est attendue entre mi-janvier et mi-février 2025, pour une fin des contractualisations le 15 mai 2025. Dans le cas d'une enveloppe insuffisante ne permettant pas de répondre à l'ensemble des possibilités de contractualisation, le projet de PAEC 2025 Vallée du Viaur ne pourra être mis en œuvre.

- L'animation de contrats « ni forestiers - ni agricoles », en partenariat avec Rural Concept. L'objectif étant de réaliser 2 contrats par an avec en premier lieu, la finalisation du précontrat avec les nouveaux barèmes arbres sénescents.
- La poursuite des suivis scientifiques sur les espèces d'intérêt communautaire :
 - o Le suivi des populations d'odonates d'intérêt communautaire : le Gomphe de Graslin (enjeu fort), la Cordulie splendide (enjeu très fort) et la Cordulie à corps fin (enjeu fort). 4 stations sur le Viaur, du barrage de Thuriès (commune de Pampelonne) au Moulin de Cayrou (commune de St André de Najac), ont été prospectées entre juin et juillet 2024 en canoë. La présence des trois espèces a pu être confirmée.
 - o Le suivi des populations de Moule perlière sur le Jaoul en partenariat avec l'Office Français pour la Biodiversité
 - o Le suivi de la population d'Ecrevisse à pattes blanches sur un affluent du Candour avec la Fédération de l'Aveyron de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique a permis de confirmer les limites amont et aval de cette population.

- Des actions de sensibilisation et de communication ont été mises en œuvre avec notamment la réalisation de deux sorties pédagogiques (Roc du Gorb – 15 personnes ; Thuriès – 12 personnes), la rédaction d'une lettre d'information et la réalisation (en cours) d'un panneau pédagogique à volets sur les espèces et les habitats d'intérêt de la vallée du Viaur
La lettre d'information a été distribuée à tous les membres du COPIL et sera envoyée à toutes les communes du sous-territoire Vallée du Viaur. Elle est disponible sur le site internet de l'EPAGE Viaur à l'adresse suivante : <https://www.epage-viaur.com/les-milieux-naturels/natura-2000/>
- Des actions de veille environnementale et d'assistance technique ont aussi été mises en œuvre : gestion de la ripisylve (propriétaires privés), modalité d'aménagement et de gestion de l'aire de détente de la commune de Saint-Christophe, sentier de randonnée au ruisseau de Planèzes et enfin une assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences pour le plan d'eau de la Prade Basse (commune de Quins).
- La mise en œuvre du DOCOB a été assurée tout au long de la période d'animation 2024 avec le suivi administratif du sous-territoire et la participation à des réunions techniques entre animateurs.trices. Le rôle de coordinateur de l'EPAGE Viaur à l'échelle du site 5 Vallées a impliqué, entre autres, la rédaction de la convention de partenariat entre les syndicats de bassins versants, la préparation des réunions techniques, des échanges réguliers avec la Région Occitanie pour la demande de financement 2024, la préparation des COPILS, ou encore l'établissement de la programmation d'activités 2025.
- Un important travail de mise en cohérence avec d'autres programmes du territoire a été effectué sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) inclus dans le site Natura 2000 Vallée du Viaur avec le Conseil Départemental du Tarn pour les ENS de Thuriès et de Jouqueviel et avec le Conseil Départemental de l'Aveyron pour l'ENS de la Basse vallée du Viaur.

La Région rappelle que la mise en cohérence de la politique Natura 2000 avec les autres politiques locales est essentielle car cette complémentarité des programmes permet d'actionner différents leviers, de mettre en œuvre plus d'actions et de sensibiliser autrement. Il est donc important de consacrer du temps d'animation sur ce sujet.

Le Conseil Départemental du Tarn rappelle succinctement la situation de la politique ENS dans le Tarn. Il y a 82 ENS sur le département et 8 sont propriété du Conseil Départemental. Le reste des ENS est géré par des porteurs locaux. Sur ces derniers sites, le Conseil Départemental s'investit financièrement via un règlement d'aide dédié. Une convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Tarn et l'EPAGE Viaur est en cours de rédaction pour la gestion des ENS de Thuriès et de Jouqueviel.

- Il n'y a pas eu de mise à jour du DOCOB car un travail d'évaluation de celui-ci est en cours et est présenté plus en détail dans la partie suivante.

5. Procédure d'évaluation du DOCOB et modification du périmètre du sous-territoire – Etat d'avancement

A. Evaluation du document d'objectifs – Etat d'avancement

Support de présentation : diapositives 25 à 29

Un rappel sur la méthodologie de l'évaluation des documents d'objectifs est présenté aux membres du COPIL. L'évaluation d'un DOCOB consiste en une analyse approfondie de l'état d'avancement des mesures de gestion sur plusieurs années et en une évaluation de la conduite de projet. La décision d'évaluer un

DOCOB repose sur plusieurs critères comme son ancienneté, l'évolution des enjeux et des pressions sur le site, des éléments du DOCOB qui s'avèrent aujourd'hui limitants...

Cette évaluation permet donc :

- D'analyser le contenu du DOCOB
- De récapituler l'ensemble des actions mises en œuvre
- D'apprécier l'impact des mesures
- D'évaluer les évolutions sur site
- De formuler les enseignements de la gestion passée
- D'établir un bilan avec l'autorité administrative sur la qualité de la conduite de projet

L'objectif ici est bien de passer en revue tout ce qui a été fait sur le sous-territoire. Cette évaluation est indispensable et ses conclusions indiquent si le DOCOB a besoin d'une simple mise à jour de certains éléments, ou bien d'une révision complète.

Il est précisé que le site 5 Vallées ne dispose pas d'un DOCOB unique à l'échelle du site, mais bien d'un DOCOB par sous-territoire. L'évaluation de chaque DOCOB est réalisée par la structure animatrice de chaque sous-territoire. L'évaluation présentée dans ce COPIL est donc bien celle du DOCOB du sous-territoire Vallée du Viaur.

Avant de présenter les résultats de cette évaluation, il est rappelé en préambule, que le DOCOB a été validé en 2015. Depuis, les outils méthodologiques, les cahiers des charges et la connaissance ont évolué depuis sa rédaction. Le DOCOB du sous-territoire vallée du Viaur compile la connaissance disponible lors de sa rédaction. Etant un document vivant, il est normal de le faire évoluer en fonction de la connaissance nouvelle et des enseignements de la gestion passée.

Plusieurs éléments constitutifs du DOCOB ont été évalués et classés en trois catégories dans le tableau suivant avec, en vert, les éléments complets/corrects, en jaune les éléments nécessitant une actualisation des données et, en rouge, les éléments plus limitants justifiant des modifications plus approfondies

😊	:/	😡
<ul style="list-style-type: none">▪ Synthèse de l'animation sur le sous-territoire▪ Cartographie des habitats en plein	<ul style="list-style-type: none">▪ Evaluation de la mise en œuvre des mesures▪ Diagnostic socio-économique▪ FSD du site FR 7301631▪ Cartographie des habitats▪ Fiches espèces▪ Fiches habitats	<ul style="list-style-type: none">▪ Diagnostic écologique▪ Fiches actions▪ Définition des enjeux du site▪ Enjeux de conservation des espèces▪ Définition des objectifs de développement durable

L'évaluation du DOCOB est en cours de finalisation. Elle a permis de mettre en avant certains éléments préjudiciables à la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions du DOCOB.

En l'état, il est difficile de se positionner sur une mise à jour ou sur une évaluation. L'avis du COPIL est demandé, tout en ayant conscience qu'il est délicat de conclure simplement à partir de cette rapide présentation des résultats. La question sera reposée une fois l'évaluation plus avancée dans sa rédaction, et des échanges sont à prévoir avec les partenaires techniques et l'autorité administrative.

B. Modification du périmètre du sous-territoire Vallée du Viaur – Etat d'avancement

Support de présentation : diapositive 30

Cette partie fait suite à la présentation du bilan de l'animation de Rural Concept

La genèse de la modification du périmètre pour le sous-territoire Vallée du Viaur est rapidement énoncée (ajouts d'affluents du Viaur qui abritent des populations de Moule perlière et d'Ecrevisse à pattes blanches).

Il est rappelé que la procédure de modification du périmètre s'opère à l'échelle du site Natura 2000 5 Vallées. Ce qui explique la mise en attente du travail initié par Rural Concept en 2019. En effet, cette procédure est unique et commune à tous les sous-territoires, qui doivent proposer en même temps leurs modifications. Pour ce faire, une méthode commune doit être instaurée. A ce sujet, une réunion technique à la DDT du Tarn entre la DDT81, la Région Occitanie, les animateurs.trices actuel.le.s et historiques de chaque sous-territoire s'est tenue le 14 novembre 2024.

Il est rappelé aux membres du COPIL que la procédure de modification du périmètre d'un site Natura 2000 est une procédure au long court qui relève des services de l'Etat (Préfet et DDT) :

- Acquisition des connaissances complémentaires et production des cartographies (sur 2 années de terrain – soit 2 étés)
- Consultation des collectivités (6 mois)
- Remontée des données à la DREAL
- Suite de la procédure (2 ans)

Les durées sont données à titre indicatif et se basent sur la procédure de modification du périmètre pour le site Natura 2000 Tourbières du Lévézou dont l'EPAGE Viaur est structure animatrice.

La Région rappelle cependant le travail déjà initié lors des périodes d'animation précédentes constitue tout de même une base solide pour la suite de la démarche, bien que nécessitant d'être complétée et harmonisée à l'échelle de l'ensemble du site.

L'EPAGE Viaur sera vigilant sur la cohérence de la temporalité des deux mesures (modification du périmètre et mise à jour ou révision du DOCOB).

6. Programmation 2025

Support de présentation : diapositives 31 à 33

Les principales opérations prévues sur la période 2025 sont ensuite exposées au Comité de Pilotage. Les actions présentées sont les suivantes :

- Actions contractuelles :
 - o Mise en œuvre du PAEC 2025 (sous réserve d'une réponse favorable)
 - o Finalisation du précontrat « ni agricole – ni forestier » et suivi des contrats en cours
- Actions d'information et de sensibilisation :
 - o Organisation de manifestation grand public : 4 ½ journées prévues avec l'Office de Tourisme Centre Ouest Aveyron dont une descente en canoë sur la Viaur à la recherche des libellules d'intérêt communautaire
 - o Production de support audio-visuels
 - o Rédaction de la lettre d'information Natura 2000
 - o Poursuite de la série du livret des espèces emblématiques
 - o Mise en cohérence avec les ENS
- Suivis scientifiques et études : poursuite des suivis des populations d'odonates, poursuite du suivi de la Moule perlière, actualisation des données d'Ecrevisse à pattes blanches sur le ruisseau de Planèzes et enfin des inventaires et prospections complémentaires à l'extérieur du périmètre en

vue de consolider l'argumentaire technique relatif à l'extension de périmètre (complément en matière de cartographie des habitats notamment).

- Finalisation de l'évaluation du DOCOB
- Mise à jour du DOCOB : mise à jour de la cartographie des habitats au format « Kit carto », compilation des travaux sur la modification du périmètre, mise à jour de la fiche de synthèse du site 5 Vallées
- Mise en œuvre du DOCOB : gestion administrative du site et actions liées à l'organisation en « chef de file » (participation aux COPILs des sous-territoires, coordination inter-structure, échanges avec la Région, synthèse des programmes d'animation)

7. Conclusions et questions diverses

Support de présentation : diapositive 34

L'ensemble des éléments de la présentation ayant été abordés, les échanges sont conclus par le rappel des actions engagées sur la période 2024 et prévues sur la période 2025 :

VOLET	Actions réalisées – 2024	Actions à prévoir- 2025
Actions contractuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation PAEC 2025 • Visite des contrats « ni-ni » 	<ul style="list-style-type: none"> • MAEC : PAEC Viaur 2025 • « Ni-ni » : 2/an
Actions non contractuelles - Veille environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique entretien de ripisylve (2 propriétaires – Basse vallée du Viaur) • Plan d'eau de la Prade Basse – évaluation des incidences • Aire de détente – commune de Saint-Christophe • Sentier ruisseau de Planèzes 	En fonction des besoins
Actions d'information, communication, sensibilisation et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Educ Tour roc du Gorb • Balade nature Thuriès • Lettre d'information • Panneau volet espèces et habitats d'intérêt communautaire de la Vallée du Viaur 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de manifestations grand public • Harmonisation et lien avec les ENS • Finalisation panneau volets espèces et habitats d'intérêt communautaire de la Vallée du Viaur • Production de supports audio-visuels • Livret espèce emblématique (poursuite de la série) • Rédaction de la lettre d'information • Fiche de synthèse Natura 2000 pour les communes concernées par le sous-territoire Vallée du Viaur
Suivi et études	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi Odonates • Suivi écrevisses à pattes blanches Candour – FDP81 • Suivi Moules perlières sur le Jaoul - OFB 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi Odonates • Amélioration des connaissances sur la Moule perlière : Actualisation des données Ecrevisse à pattes blanches • Inventaires et prospection complémentaire à l'extérieur du périmètre en vue d'une extension
Evaluation du DOCOB	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse de l'évaluation • Production des principaux rendus • Début de la rédaction 	Finalisation de la rédaction

Mise à jour du DOCOB		<ul style="list-style-type: none">• Compilation des travaux sur la modification du périmètre• Mise à jour de la cartographie des habitats au format « Kit carto »• Mise en cohérence entre la fiche de synthèse et le formulaire standard de données• Mise à jour du site internet Natura 2000 5 vallées• Mise à jour du formulaire standard de données
Mise en œuvre du DOCOB	<ul style="list-style-type: none">• Gestion administrative• Mise en cohérence avec d'autres programmes sur le territoire (ENS)	<ul style="list-style-type: none">• Gestion administrative• Mise en cohérence avec d'autres programmes sur le territoire (ENS)

En complément à la présentation, divers points abordés en fin de séance :

- Les contrats forestiers établis pendant la période 2019-2022 ont été engagés avec des propriétaires privés. Ils peuvent être signés par des exploitants agricoles à condition que les parcelles forestières ne soient pas déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC). Des exploitants forestiers peuvent aussi engager des contrats forestiers si le Plan Simple de Gestion (PSG) prévoit une exploitation des parcelles engagées. Il est rappelé que toutes les parcelles forestières ne sont pas éligibles à la mise en place de contrats d'ilots de sénescence. Certains critères sont à respecter comme la pente, l'éloignement à une piste forestière.... D'autres mesures que les îlots de sénescence sont mobilisables pour les parcelles forestières exploitables.
- Une remarque sur la typologie des projets soumis à évaluation des incidences a été soulevée. Une liste nationale et une liste départementale expliquent tous les projets soumis à ce régime d'évaluation des incidences. Elles sont publiques et disponibles sur demande auprès du service environnement de la DDT Aveyron. Un projet peut être soumis à évaluation des incidences Natura 2000 s'il est adossé à une autre réglementation (e.g. Loi sur l'Eau, permis de construire...) ou s'il dépend du régime propre de cette évaluation comme des travaux en falaise (liste locale de l'Aveyron).
- Une dernière question a été formulée au sujet du « Kit carto ». Il s'agit d'un outil mis en place par les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) à destination des animateurs Natura 2000, qui vise à harmoniser et simplifier la saisie des cartographies des habitats.
- La Fédération de Pêche du Tarn informe le COPIL d'un point de suivi pêche électrique à la Calquière (commune de Mirandol-Bourgnounac). Depuis 2023 des suivis thermiques et physico-chimiques y sont aussi réalisés. Mme. LACAM précise qu'en effet beaucoup d'actions sont menées sur le territoire du Viaur, et qu'elles ne se limitent pas au programme d'animation Natura 2000. Il est donc pertinent de mettre en cohérence ces actions et différents programmes à l'échelle du bassin versant du Viaur, qu'il s'agisse de programmes portés par d'autres structures ou d'opérations également menées sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Viaur. Ce constat vient renforcer l'intérêt du portage de l'animation du site par une structure GEMAPI car les potentialités d'actions sur le territoire dépassent le programme Natura 2000. La synthèse des actions de l'EPAGE Viaur est disponible sur le site internet l'adresse suivante : <https://www.epage-viaur.com/epage-viaur-smbv-viaur/que-faisons-nous/>

- Rural Concept partage son expérience sur la révision des DOCOB à l'aide d'un outil méthodologique développé par Alice Barbeau du Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN) sur l'évaluation des mesures de gestion à l'échelle nationale. Cet outil permet notamment de prendre du recul sur l'animation Natura 2000 et d'y inclure des facteurs externes qui peuvent affiner la révision d'un DOCOB. Le contact de Mme Barbeau sera transmis à l'EPAGE Viaur afin d'utiliser cet outil méthodologique pour finaliser l'évaluation du DOCOB du sous-territoire Vallée du Viaur qui est en cours.
- Enfin une dernière remarque est formulée sur la faible participation des représentants élus des collectivités lors de ce COPIL. Le transfert partiel de compétences et l'évolution de l'animation du site 5 Vallées a entraîné deux années blanches entre la période d'animation entre 2022 et le début 2024. Cette rupture peut expliquer une baisse d'implication de la part des collectivités, pourtant toutes conviées à la réunion. L'objectif est aujourd'hui de remobiliser l'ensemble des acteurs et de faire émerger une nouvelle dynamique. L'EPAGE Viaur propose de réaliser une fiche de synthèse sur le réseau Natura 2000 à destination de toutes les communes concernées par le sous-territoire Vallée du Viaur et propose aussi de réaliser une présentation de la démarche lors d'un prochain conseil syndical.